

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-DIZANT-DU-GUADEPARTEMENT
CHARENTE MARITIME**N° d'ordre : DEL2024JANV04**

Séance 15 janvier 2024

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
11	9	9

L'an deux mil vingt-quatre et le quinze janvier, à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MAZZOCCHI Jean-François, Maire.

PRESENTS : Monsieur MAZZOCCHI Jean-François, Maire
Mesdames : HEBERT Christine, KISCHEL Mélissa, NIORT Béatrice, SACADURA Carla et VALADON Tiphanie,
Messieurs GODET Philippe, LANGÉ Cyrille et MORANDIERE Julien.

Date de la convocation
8 janvier 2024

EXCUSES :
POUVOIRS :
ABSENTS : Madame BOUET Maude,
Monsieur PEYRAUD Romain

Votes

Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

A été nommée secrétaire : Madame SACADURA Carla

Objet de la délibération : Révision des tarifs des concessions du cimetière et de l'espace funéraire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les tarifs des concessions du cimetière et de l'espace funéraire n'ont pas été revus depuis le 18 septembre 2017.

Seule la durée des concessions de cimetière a été corrigée, passant de 30 ans à 50 ans à compter du 1^{er} avril 2018. Les tarifs des communes environnantes ont été consultés afin de déterminer le tarif moyen pratiqué.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité**DECIDE** de fixer les nouveaux tarifs pour le cimetière comme suit :

Type d'emplacement	2024		2023	
	Tarif	Durée	Tarif	Durée
Concession de cimetière	50 € le m ²	50 ans	40 € le m ²	50 ans
Cavurne	450 € par cavurne	20 ans	450 € par cavurne	20 ans
Jardin du souvenir (dispersion des cendres)	50 €	sans objet	50 €	sans objet

Fait et délibéré le 15 janvier 2024,

Le registre dûment signé, pour copie conforme.

LE MAIRE,

Jean-François MAZZOCCHI

